

DÉLIBÉRATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne Sud
SÉANCE du 22 mai 2015

Délibération n° 40-2015

Madame Odile RUELLAND-LEFEUVRE et Madame VERNHES Sophie, toutes deux inscrites en Master 1 R2E, et Monsieur Rodrigue GAUTIER inscrit en Master 1 C2ME, ont démissionné de la formation qu'ils suivaient.
Compte tenu des motifs avancés jugés recevables, l'UFR a accédé à leur demande de remboursement.

Madame Odile RUELLAND-LEFEUVRE et Monsieur Rodrigue GAUTIER demandent le remboursement de la seconde échéance de leurs frais de formation à savoir 350 €. Madame VERNHES, quant à elle, demande le remboursement de la totalité de ses frais de formation, à savoir 695 €.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les demandes de remises gracieuses présentées.

Membres en exercice : 26 membres

<u>Votes</u> : 18	Pour :	18
	Contre :	0
	Abstention(s) :	0

Délibération adoptée.

Visa du Président



Jean PEETERS

Document(s) en annexe au présent extrait :

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 10 juin 2015

Document mis en ligne le : 10 juin 2015